



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le **24 AOÛT 2020**

Le ministre de l'Intérieur

à

**Monsieur le Préfet de Police,
Mesdames et Messieurs les Préfets
(liste in fine)
(pour attribution)**

Monsieur le Préfet, secrétaire général du ministère de l'intérieur

Monsieur le Préfet, directeur général de la police nationale

Monsieur le Général d'armée, directeur général de la gendarmerie nationale

Monsieur le Préfet, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

**Madame la déléguée à la sécurité routière
(pour information)**

NOR : INTK2022502J

OBJET : Sécurisation du Tour de France 2020.

PIECES JOINTES :

- 1- Note d'information INTS2021531N du 11 août 2020 relative aux conditions de passage du 107^{ème} Tour de France
- 2- Note d'information du 21 août 2020 relative aux mesures sanitaires applicables au Tour de France dans le contexte Covid

La 107^e édition du Tour de France cycliste s'élancera le samedi 29 août depuis Nice, pour rejoindre Paris le dimanche 20 septembre 2020, au terme de 21 étapes traversant 32 départements.

Troisième évènement sportif au monde, le Tour de France est suivi chaque année par 3,5 milliards de téléspectateurs et rassemble habituellement plus de 10 millions de spectateurs le long des 3 478 kilomètres du parcours. Cette année, moins de spectateurs sont attendus en raison du contexte sanitaire et des restrictions aux frontières. Pour autant, il s'agira du premier évènement sportif majeur depuis la fin du confinement. Outre le dispositif de service d'ordre, objet de la présente circulaire, l'évènement mobilisera 3500 personnes autour des 22 équipes de 8 coureurs et 2 000 véhicules dont 120 dans la caravane publicitaire le tout accrédité par l'organisateur, Amaury Sport Organisation (ASO).

Compte tenu du niveau de menace et le contexte sanitaire, le ministère de l'intérieur sera totalement mobilisé pour apporter à cet évènement les meilleures conditions de sécurité.

La note d'information INTS2021531N du 11 août 2020, que vous trouverez en pièce jointe, détaille les dispositions relatives à la police de la circulation et du stationnement, précise le rôle du dispositif permanent du ministère de l'intérieur au sein du Tour de France et présente les mesures de sécurité à mettre en œuvre. J'appelle tout particulièrement votre attention sur les mesures sanitaires exceptionnelles en vigueur au moment de l'épreuve qui font l'objet d'une note d'information spécifique.

Je vous demande d'anticiper tous les types de risques ou de menaces possibles et de n'écarter aucune hypothèse, en lien étroit avec la DGGN, la DGPN, la DSR ainsi que l'organisateur.

Il s'agit de mettre en place un dispositif opérationnel dissuasif et réactif (I) dans un contexte sanitaire exceptionnel, adossé à une coordination optimale (II).

I – UN DISPOSITIF OPERATIONNEL DISSUASIF ET REACTIF DANS UN CONTEXTE SANITAIRE PARTICULIER

En complément des moyens privés mis en place par l'organisateur, je vous demande d'assurer une vigilance particulière sur les zones de forte concentration de personnes, et notamment les zones face aux podiums « signatures » (départ) et « protocolaire » (arrivée) ainsi que les lieux de parking des équipes et de rassemblement des coureurs où se tient de préférence le public.

Vous déciderez, en étroite coordination avec les élus locaux et l'organisateur, des mesures de protection passive à instaurer, des modalités de surveillance des lieux et des dispositions de contrôle des accès. Pour ce faire, selon les contraintes et impératifs locaux, vous pourrez instituer des périmètres de protection tels que prévus par l'article L226-1 du code de la sécurité intérieure.

Par ailleurs, le dispositif de protection par le groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) tout au long des étapes est reconduit. Le GIGN est ainsi en capacité de réagir immédiatement aux abords et sur l'itinéraire de l'épreuve. En cas d'intervention du GIGN, il conviendra de mettre en œuvre les mécanismes de l'urgence absolue décrits dans le schéma national d'intervention, qui ont vocation à permettre aux unités d'intervention d'agir sans délai partout où elles sont présentes, sans notion de zone de compétence et dans le respect de l'articulation du commandement des opérations d'intervention spécialisée.

La DGGN, outre l'escadron de motocycliste de la garde républicaine, déploiera deux équipes cynophiles de recherche d'explosif sur personnes en mouvement (REXPOMO). Un escadron de gendarmerie mobile sera engagé sur l'ensemble de l'épreuve. S'agissant de la sécurisation des sites de départ et d'arrivée, la DGPN constituera un groupement opérationnel itinérant composé de deux compagnies républicaines de sécurité et la DGGN engagera des réservistes, en parfaite cohérence avec le dispositif général.

- Dans le cadre de la crise sanitaire, une cellule Covid-19, composée de 12 personnes, sera présente sur l'intégralité du Tour de France. Un laboratoire mobile complètera le dispositif afin de tester sur place les suiveurs du Tour. La prise en charge des cas Covid se fera sous l'autorité du préfet territorialement compétent et de l'ARS concernée.

Les exigences sanitaires rendent le port du masque obligatoire sur l'ensemble de la 107^{ème} édition du Tour de France. Il vous appartient de prendre les arrêtés obligeant le port permanent du masque sur les lieux suivants :

- Les villes hôtes le jour du passage du Tour de France ;
- L'ensemble du parcours dans votre département.

Par ailleurs, s'agissant de l'accueil du public dans les villes de départ et d'arrivée, et en fonction de la situation épidémiologique constatée, notamment dans les départements à circulation active du virus, il vous appartiendra d'adapter les conditions de présence des spectateurs en limitant la jauge de public autorisé, voire en interdisant la présence de spectateurs devant les podiums protocolaires de départ et d'arrivée et sur la ligne de départ fictive.

Dans le cadre des mesures sanitaires et afin de respecter la jauge des 5000 personnes en vigueur, il est demandé d'apporter une attention particulière aux cols et côtes listés afin d'interdire leurs accès à tous les véhicules motorisés. Les accès piétons, cyclistes et les transports mis en place par les collectivités (bus) seront en revanche permis sauf circonstance locale particulière soumise à votre appréciation.

II – UNE COORDINATION PERFORMANTE

➤ Structures de coordination

Le centre opérationnel départemental (COD) sera systématiquement activé dès qu'une étape traverse un département.

En outre, le centre de coordination du Tour de France (CCTDF) sera de nouveau engagé au niveau de la zone technique d'arrivée de chaque étape du Tour de France. Le CCTDF est composé d'un représentant permanent de la gendarmerie nationale, de la police nationale, de la sécurité civile et de l'organisateur de l'épreuve. Afin de renforcer encore la coordination avec votre COD, vous pourrez désigner un correspondant au sein du CCTDF.

La veille de chaque étape, vous communiquerez au CCTDF toutes les informations utiles et notamment un état de l'évaluation de la menace.

Afin de garantir une homogénéité des mesures sanitaires sur tout le parcours, pour les 32 départements traversés, le centre de coordination et la cellule COVID du Tour de France seront en lien permanent avec le centre interministériel de crise et le centre de crise sanitaire pour le suivi quotidien. A noter que le CCTDF est chargé de coordonner les mesures sanitaires au sein de l'organisation en relation avec les ARS.

➤ Communication

En cas d'événement d'ordre public à l'impact limité, vous aurez la responsabilité d'informer mon cabinet puis de communiquer. En cas d'incident grave, le porte-parole du ministère de l'intérieur pourra diffuser aux médias les premiers éléments factuels et techniques ainsi que des conseils comportementaux, en lien étroit avec vous et le centre de coordination.

➤ Retour d'expérience

Avant le 19 octobre 2020, vous transmettez un document de retour d'expérience à mon cabinet (centredeveille3@interieur.gouv.fr), ainsi qu'au DGPN, au DGGN, au DGSCGC et à la DSR.

Il est de notre responsabilité collective d'assurer la sécurité des coureurs, des nombreux spectateurs et familles qui viendront assister au passage du Tour de France.

Dans ce cadre, je sais pouvoir compter sur votre engagement personnel pour assurer la pleine et entière réussite de cette manifestation et faire en sorte qu'elle demeure une grande fête populaire.

Enfin, j'attire votre attention, ainsi que celle de vos services, sur l'impérieuse nécessité de respecter strictement les directives figurant dans la note d'information INTS2021531N du 11 août 2020 et de la note relative aux mesures sanitaires en date du 21 août 2020, jointes à la présente circulaire.

Gérald DARMANIN



Liste des préfectures :

Liste des 32 préfectures nommées dans l'instruction INTS2021531N de la DSR relative aux conditions de passage du 107^{ème} tour de France cycliste 2020.

1. Alpes-Maritimes
2. Var
3. Alpes de Hautes-Provence
4. Isère
5. Haute-Alpes
6. Drôme
7. Ardèche
8. Hérault
9. Lozère
10. Gard
11. Aveyron
12. Tarn
13. Haute-Garonne
14. Hautes-Pyrénées
15. Pyrénées-Atlantiques
16. Charente-Maritime
17. Deux-Sèvres
18. Vienne
19. Haute-Vienne
20. Corrèze
21. Puy-de-Dôme
22. Cantal
23. Loire
24. Rhône
25. Ain
26. Savoie
27. Haute-Savoie
28. Jura
29. Haute-Saône
30. Yvelines
31. Hauts-de-Seine
32. Paris